



Commune de BAYET

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-09/11/2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE NEUF NOVEMBRE à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire  
Date de convocation : 2 novembre 2023

**Etaient présents** : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MARION Laurent, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

**Etaient excusés** : BIDET Grégory, LACOMBE Christophe, MASSON Joffrey, MAY Nathalie,

**Etaient absents** : BIDET Grégory, LACOMBE Christophe, MASSON Joffrey, MAY Nathalie,

**Pouvoirs** : MAY Nathalie à DUBOCAGE Angélique  
LACOMBE Christophe à Philippe BUSSERON

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 8-09/11/2023

**DEMANDE DE SUBVENTION DEFINITIVE DEPARTEMENT DE L'ALLIER**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention au département de l'Allier pour le réaménagement de la cour de la crèche et de l'école, conformément à l'accord de principe en date du 22 mai 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

**Nature des investissements** : Aménagement de la cour de l'école et de la crèche : 63 847,67 € HT

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

- CAF de l'Allier : 27 564,82 € (80 % de la cour crèche et au prorata cour d'école pour la crèche et l'accueil de loisirs)
  - Conseil Départemental : 7 317,13 € (30 % de 24 390,45 € HT correspondant au bâti de la cour de l'école et travaux dans la cour au prorata sur le programme « Aménagement d'espaces extérieurs publics »)
  - Conseil Régional : 8 817,49 € (30 % du bâti de la cour de l'école et cour de l'école au prorata)
  - Autofinancement de la commune : 20 148,22 € (31,56 % du total des dépenses)
- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et notification ou publication le : 10 novembre 2023  
Le Maire,